

Communiqué du Conseil de la concurrence relatif au projet de concentration économique concernant la prise du contrôle exclusif par la société « LSF12 Rigel Holdings B.V. » de la Division « Plastiques Techniques » de la société « Domo Chemicals Holding NV »

Conformément à l'article 13 de la loi n°104-12 relative à la liberté des prix et de la concurrence et l'article 10 du décret n° 2-14-652 pris pour son application, tels qu'ils ont été modifiés et complétés, le Conseil de la Concurrence met à la disposition du public le « résumé de l'opération » ci-dessous, contenant les renseignements communiqués par les parties.

Ces informations ont été élaborées par les parties notifiantes, qui en sont seules responsables. Les renseignements inexacts ou dénaturés qui y figureraient ne préjugent nullement de la position du Conseil de la Concurrence sur l'opération envisagée.

La publication de ce communiqué n'atteste pas de la complétude du dossier prévue à l'article 9 du décret n°2-14-652 pris pour l'application de la loi n°104-12 sur la liberté des prix et de la concurrence tels qu'ils ont été modifiés et complétés.

Noms des entreprises et groupes concernés :

- **L'acquéreur :** « LSF12 Rigel Holdings B.V. » ;
- **La cible :** Division « Plastiques Techniques » de la société « Domo Chemicals Holding NV ».

Nature de l'opération

- Prise du contrôle exclusif.

Secteurs économiques concernés

- Fourniture des produits chimiques spécialisés.

Délai dans lequel les tiers intéressés sont invités à faire connaître leurs observations

- 10 jours à partir de la date de publication du présent communiqué, soit le 23 juin 2026.

RÉSUMÉ NON CONFIDENTIEL DE L'OPÉRATION FOURNI PAR LES PARTIES

Le Conseil de la Concurrence a reçu la notification d'un projet d'opération de concentration économique concernant la prise du contrôle exclusif par la société « LSF12 Rigel Holdings B.V. » de la Division « Plastiques Techniques » de la société « Domo Chemicals Holding NV ».

« LSF12 Rigel Holdings B.V. » est une société privée à responsabilité limitée (“besloten vennootschap”) de droit néerlandais, sise au 38 de la Via Alessan-dro Manzoni, Milan, Italie, et enregistrée auprès du Registre du commerce néerlandais sous le numéro 96053992. Elle est un véhicule ad hoc à vocation spéciale et filiale indirecte de la société de capital-investissement « Lone Star Fund XII, L.P. » disposant de bureaux en Amérique du Nord, en Europe, au Moyen-Orient et en Asie-Pacifique, et conseillant des fonds qui investissent à l'échelle mondiale dans l'immobilier, le capital d'entreprise, le crédit et d'autres actifs financiers.

La division « Plastiques Techniques » de la société « Domo Chemicals Holding NV » est principalement active dans la fabrication de plastiques d'ingénierie PA 6 et PA 6.6 (granules/granulés de polyamide) utilisés dans un large éventail d'applications industrielles.

« Domo Chemicals Holding NV » est une société anonyme (“naamloze vennootschap”) constituée conformément au droit belge, ayant son siège social à Nederzwijsnaarde 2, 9052 Gand, Belgique, et immatriculée au registre des sociétés de Belgique sous le numéro 0424251076. Domo Chemicals Holding NV est un producteur de matériaux d'ingénierie et un fournisseur de solutions intégrées.

Fait à Rabat le 10 juin 2026